L'an dernier, nous avons vu ajourner les Chambres afin de permettre aux membres de la droite de se jeter dans la lutte électorale qui se poursuivait dans l'Ontario. Jamais dans l'histoire de ce pays, nous n'avons été témoins d'un spectacle aussi honteux et aussi déshonorant que celui que nous avons vu lorsqu'on a réussi à maintenir au pouvoir, contre la volonté libre des électeurs, le gouvernement de l'Ontario, car je ne crains pas de dire que le gouvernement qui siège aujourd'hui à Toronto ne représente pas la population de l'Ontario et est condamné à une chute prochaine.

Nous voyons ensuite l'administration mettre la main à la pâte au Nouveau-Brunswick. Nous voyons le ministre des Chemins de fer et Canaux remuer le ciel et la terre dans cette province : jamais on y avait vu pareil spectacle. Les journaux publient de graves accusations de corruption. Je ne sais si elles sont vraies ou fausses, mais je dis qu'un représentant de la Couronne dans le parlement fédéral, donne un spectacle de nature à corrompre nos mœurs politiques. en prenant part à une élection de cette nature et en s'exposant, lui et le gouvernement dont il fait partie, aux critiques et à de graves accusations de corruption. Dans un pays démocratique comme le nôtre, dans un pays ou chacun est libre d'exprimer son opinion, il est du devoir de tout homme publie d'user de son influence pour élever le niveau de la moralité politique, et persuadant aux électeurs que nos hommes publics ne sont que leurs serviteurs dévoués, et qu'ils ne sont pas les ennemis d'une saine administration.

Nous avons eu deux ou trois élections partielles dans la province de Québec. Il s'agissait de choisir des représentants à la législature provinciale. Nous avons vu le ministre des Travaux publics, l'homme qui conduit tout dans cette province, faire tous ses efforts afin d'assurer le triomphe des candidats du gouvernement provincial; mais je dois dire, à l'honneur de la population de Québec, qu'elle a déjoué ses intrigues, et que son candidat a été défait dans le comté de Beauharnois, et n'a été élu que par une majorité de 9 voix, dans le comté de Missiquoi où la majorité libérale avait été de 500 voix, il y a moins de deux ans. Je vois des indices qui démontrent que la population française,—que les honorables membres de la droite disent ce qu'ils voudront-ne se laissera pas écraser par cette coalition de politiciens. Je suis convaincu que, dans la province de Québec comme dans toutes les autres, on repoussera, à chaque occasion, l'intervention des honorables membres de la droite.

Quant à leur savoir faire administratif, il est bien connu que nos adversaires n'ont proposé que quelques unes de leurs prétendues réformes, commerce de préférence, réduction du tarif postal, ligne rapide, etc.

Et qu'avons-nous vu? Pas une de leurs mesures qui n'ait été présentée sens dessus dessous, et qu'il n'ait fallu remettre au moule. Qu'aurions-nous dit si dans le bon vieux temps, les chefs conservateurs avaient manqué de counaissances légales et de savoir faire administratif au point de ne pouvoir présenter convenablement un projet de loi ? Rappelez-vous cependant ce qui est arrivé au directeur général des Postes au sujet de ses timbres à deux cents. Cet honorable ministre avait entrepris, de sa propre autorité, de réduire le port des lettres à deux cents. Je n'ai pas besoin de mentionner la fameuse proclamation qu'il a fancée, ni la circulaire qu'il a ensuite adressée aux directeurs de la poste dans nos campagnes, pour demander à ces derniers d'avertir tous les gens qui se présenteraient à leur bureau que le port des lettres était de trois cents et non de deux. L'honorable ministre qui est luimême avocat et qui a pour collègues sept ou huit avocats aurait dû savoir que certains traités en existence nous liaient les mains et que dans une matière de cette nature, il nous iallait consulter l'Angleterre. Cette bévue est loin de faire honneur aux capacités administratives des honorables membres de la droite. On ne nous avait pas habitués à des balourdises pareilles.

Nous avons eu aussi l'occasion de juger de leur talent administratif dans l'administration du nouveau territoire du Yukon. les honorables membres de la droite avaient trouvé le Canada sans aucune organisation politique et administrative et sans système de gouvernement, et avaient été obligés de créer une constitution pour ce pays, la Confédération n'existerait certainement pas, s'il faut en juger par ce qu'ils ont fait au Yu-Les taxes qu'ils ont imposées aux mineurs, et la corruption des fonctionnaires de ce nouveau territoire prouvent assez mon assertion. Je n'affirme pas que le ministre de l'Intérieur a dit à ces hommes d'aller làbas et d'y commettre des actes monstrueux; mais en lançant dans ce district toute une armée de fonctionnaires, avec le droit et le privilège de spéculer à leur guise, et en ne leur accordant que de petits et misérables appointements pour remunérer leur travail dans une pareille région, le résultat était facile à prévoir. Ces jeunes gens n'ont pas rempli leurs fonctions et ont discrédité et déhonoré le gouvernement et le peuple canadien.

Avez-vous remarqué, M. l'Orateur, que ce n'est que tout récemment que le ministre de l'Intérieur a défendu aux employés du gouvernement de se lancer dans des entreprises ou des spéculations minières? Supposez-vous un moment que le ministre de l'Intérieur aurait donné de nouvelles instructions à ses fonctionnaires s'il n'avait pas reconnu son erreur? Le seuil fait d'avoir modifié sa ligne de conduite, et d'avoir défeudu à ses employés de faire des spéculations minières, directement ou indirectement, est